



TITRE : Inspection des laboratoires

AUTEURE : Claire Fournier, ASB.

OBJECTIF : Cette PON a pour objectif d'informer les utilisateurs d'agents biologiques de la procédure d'inspection des laboratoires.

NIVEAUX DE CONFINEMENT : 1 et 2.

RÉFÉRENCE : 1 – Comité de gestion des risques biologiques de l'UQAC, 2- Norme canadienne sur la biosécurité. 2^e édition, Agence de la santé publique du Canada, 2015.

1. Inspections

Les inspections sont effectuées par l'ASB opération et visent à s'assurer du respect des règles institutionnelles sur l'encadrement des risques biologiques. Cependant, tous risques chimiques ou physiques identifiés lors des inspections seront mentionnés sur le rapport.

- Tous les locaux identifiés dans les protocoles acceptés par le CGRB sont soumis aux inspections.
 - NC1 : 1 inspection par trimestre
 - NC2 : 2 inspections par trimestre
- Liste sommaire des points considérés lors des inspections :
 - Infrastructure
 - Identification appropriée des locaux. (type de risques)
 - Surfaces adaptées : plancher non glissant, murs non poreux, comptoirs adéquats, étagères pourvues d'un rebord.
 - Lumière d'urgence et détecteur de gaz (si nécessaire)
 - Ventilation générale suffisante. Respect pression négative quand nécessaire. Aucune odeur suspecte.
 - Douche oculaire, douche d'urgence, évier dans le local ou à proximité selon le niveau de confinement.
 - Extincteurs et trousse de premiers soins accessibles.

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À CHICOUTIMI

COMITÉ DE GESTION DES RISQUES BIOLOGIQUES (CGRB)

- Cylindres de gaz bien attachés et placés loin de toute source de chaleur ou d'étincelles.
- Sécurité des lieux
 - Disponibilité des PON-UQAC.
 - Accès sécurisés aux locaux et appareils à utilisateurs restreints respectés (-80, cryo verrouillé)
 - Les portes, et les corridors sont libres d'accès.
 - ESB certifiées. (moins de 1 an)
 - EPI facilement disponibles : sarraus, lunettes de sécurité, gants jetables.
 - Hauteur du rangement adéquate. (Éviter les pyramides et les chutes d'objets.)
 - Réfrigérateurs et micro-onde pour usage personnel bien identifiés et dans une salle sans risque biologique.
- Bonnes pratiques de laboratoire
 - Aucune nourriture ni boisson dans les laboratoires. (bouteille d'eau, baume à lèvres, café...)
 - Surfaces de travail propres et sécuritaires. (non encombrées)
 - Intérieur des hottes dégagé, propre et ordonné.
 - Produits biologiques identifiés et entreposés adéquatement. (comptoirs, armoires, étagères, frigo)
 - Produits chimiques identifiés et entreposés adéquatement. (comptoirs, armoires, étagères, frigo)
 - Évier propre, aucun liquide à l'air libre (bêchers de rejets vidés)
 - Déchets biomédicaux (sacs et contenants piquants/tranchants) entreposés adéquatement avant leur élimination.
 - Minimiser l'utilisation de matériaux poreux dans les espaces de travail.

2. Sanction

Un responsable de laboratoire (recherche ou enseignement) qui ne respecte pas ses engagements peut se faire retirer son droit d'utilisation de matériel biologique par le vice-recteur aux ressources ou le vice-recteur à l'enseignement, à la recherche et à la création selon la recommandation du CGRB ou des ASB.

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À CHICOUTIMI
COMITÉ DE GESTION DES RISQUES BIOLOGIQUES (CGRB)

Le masculin est utilisé à titre épicène
Dernière mise à jour du document : juin 2017